

Annexe 6 bis

Déclaration à long terme du fournisseur concernant les produits ayant le caractère originaire à titre préférentiel

La déclaration du fournisseur, dont le texte figure ci-après, doit être établie compte tenu des notes figurant en bas de page. Il n'est toutefois pas nécessaire de reproduire ces notes.

DÉCLARATION

Je soussigné déclare que les marchandises décrites ci-après:

1512 Bourgogne Haute Cotes ⁽¹⁾ de Neufs 2017 12 Richebourg 2014
300 Bourgogne 2017 ⁽²⁾ 1506 Vosne Romanée aux Réas 2014

qui font l'objet d'envois réguliers à Crystal Wins ⁽³⁾ sont originaires de France ⁽⁴⁾ et satisfont aux règles d'origine régissant les échanges préférentiels avec Côte du Sud ⁽⁵⁾.

Je déclare ce qui suit ⁽⁶⁾:

- Cumul appliqué avec (nom du/des pays)
 Aucun cumul appliqué

La présente déclaration vaut pour tous les envois ultérieurs de ces produits effectués de:

01/01/2019 à 31/12/2019 ⁽⁷⁾.

Je m'engage à informer immédiatement si la présente déclaration n'est plus valable.

Je m'engage à fournir aux autorités douanières toutes preuves complémentaires qu'elles jugeront nécessaires.

Bureau le 07/02/2019 ⁽⁸⁾
Domaine AF GROS ⁽⁹⁾
..... ⁽¹⁰⁾



SAS DOMAINE AF GROS
5 Grande Rue - 21630 Pommard
SIRET 383 967 346 00016
T.V.A. FR 84 383 967 346

⁽¹⁾ Description.

⁽²⁾ Désignation commerciale utilisée sur les factures, par exemple: "modèle n°...".

⁽³⁾ Nom de l'entreprise à laquelle les marchandises sont livrées.

⁽⁴⁾ La Communauté, le pays ou groupe de pays ou le territoire dont les marchandises sont originaires.

⁽⁵⁾ Pays, groupe de pays ou territoire concerné.

⁽⁶⁾ À compléter, si nécessaire, uniquement pour les marchandises ayant acquis le caractère originaire à titre préférentiel dans le cadre des relations commerciales préférentielles avec l'un des pays visés aux articles 3 et 4 du protocole concerné relatif aux règles d'origine, avec lequel le cumul pan-euro-méditerranéen de l'origine est applicable.

⁽⁷⁾ Indiquer les dates. Ce délai ne peut excéder 12 mois.

⁽⁸⁾ Lieu et date.

⁽⁹⁾ Nom et fonction, nom et adresse de l'entreprise.

⁽¹⁰⁾ Signature.